

TARIFS DEPANNAGES ET REMPLACEMENT VITRAGE

AU 1^{er} Janvier 2018

DEVIS GRATUIT

DESIGNATION	HT	TTC TVA 20 %
Taux horaire (dans les heures d'ouverture de l'entreprise, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30). En dehors de ces horaires une majoration de 50 % est à appliquer. Mode de facturation : - La 1 ^{ère} heure est indivisible - A partir d'une heure, facturation au temps passé	50,00 €	60,00 €
Déplacement dans un rayon de 20 kms* autour du siège de l'entreprise (15 rue Guillaume du Hommet 50700 Brix). * Distance aller/retour.	18,00 €	21,60 €
Kilomètre supplémentaire	0.60 €	0.72 €
Tous ces prix s'entendent main-d'œuvre seule. En cas de fourniture de pièces détachées, le client est informé du tarif avant la pose. En cas de refus de changement des pièces, le déplacement reste dû dans son intégralité. Pour toute facturation inférieure à 500,00 € hors taxes, des frais de dossier d'un montant de 5,00 € hors taxes sont à ajouter <i>Prochaine révision de ces tarifs le 1^{er} juillet 2018</i>		

Fenêtres et Portes - Volets - Portes de garage - Portails - Automatismes
Aménagement intérieur - Parquet - Mobilier sur mesure - Peinture - Décoration

SARL au capital de 7500 euros - SIRET 451 481 774 00037 - RCS Cherbourg 451 481 774 - APE 4332A - TVA FR : 93 451 481 774
Crédit Agricole IBAN FR 76 1660 6100 1008 9507 6800 130 - Code BIC : AGRIFRPP 866

Toutes les commandes sont traitées à partir de nos conditions générales de ventes dont vous reconnaissez avoir pris connaissance.
Ces conditions inscrites au verso du document sont les seules applicables.

Noter aussi :

- Assurance de responsabilité décennale n° 150033755Q002
- MAAF Assurances S.A - Chauray - 79036 Niort Cédex 09
- Garantie accordée sur les chantiers exécutés en France et en Principauté de Monaco

